

081

Arrêté N°634/ /MFFE/CAB du 14 août 2019

21 AOUT 2019

portant nomination de Conseillers Techniques au Ministère de la Femme,
de la Famille et de l'Enfant

LA MINISTRE DE LA FEMME, DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANT

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n°92-570 du 11 septembre 1962, portant Statut Général de la Fonction Publique;
- Vu le décret n°63-163 du 11 avril 1963, portant institution d'une indemnité représentative de frais en faveur des fonctionnaires et agents occupant certains emplois, tel que modifié par le décret n° 81-642 du août1981 ;
- Vu le décret n°93-607 du 02 juillet 1993, portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique;
- Vu le décret n°98-740 du 22 décembre 1998, fixant les grades minima d'accès à certaines fonctions de l'Etat;
- Vu le décret n°2015-17 du 14 janvier 2015 portant organisation du Cabinet Ministériel ;
- Vu le décret n°2015-432 du 10 juin 2015, portant classification des grades et emplois dans l'Administration de l'Etat et dans les Etablissements Publics Nationaux, tel que modifié par le décret n° 2017-474 du 19 juillet 2017;
- Vu le décret n°2018-614 du 04 juillet 2018, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2018-617 du 10 juillet 2018, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, en qualité de Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat;
- Vu le décret n°2018-618 du 10 juillet 2018, portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2018-648 du 1^{er} aout 2018, portant attributions des membres du gouvernement, tel que modifié par le décret n°2018-914 du 10 décembre 2018
- Vu le décret n°2018-950 du 18 décembre 2018, portant organisation du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant ;

Considérant les nécessités de service,

A R R E T E :

Article 1 : Sont nommés Conseillers Techniques au Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant, les personnes dont les noms suivent :

- Mme YOLI-BI née KONE Klintio Marguerite, Mle 241 541 H, Professeur Certifié des Lycées et Collèges.
- Mme HAIDARA née VANIE Gilberte Marie Rose, Agent contractuel ;
- Mme Awa SYLLA, Agent contractuel ;
- M. GORÉ Sylvanus Maurois, Agent contractuel, Mle 500 699 R

Article 2 : Les intéressés auront droit aux indemnités et avantages prévus par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent arrêté qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire et partout où besoin sera.

Fait à Abidjan, le 14 août 2019



Ym Ramata

Prof. BAKAYOKO-LY Ramata

Ampliations :

- Présidence de la République : 01
- Premier Ministre : 01
- SGG : 01
- MFFE/CAB : 01
- Tous Ministères : 40
- Dir. solde : 01
- DRH MFFE : 01
- Contrôle Financier : 01
- Intéressés : 04
- J.O.R.CI. : 01